

**QWAMPLIFY**

**Société Anonyme**

**Au capital de 5 681 032 Euros**

**Siège social : 9 Place Marie-Jeanne Bassot**

**92300 LEVALLOIS-PERRET**

**N°500 517 776 RCS NANTERRE**

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INTÉGRANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, pour vous inviter à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions,
5. Renouvellement de Madame Flore FAUCONNIER en qualité d'administrateur,
6. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À caractère extraordinaire :

7. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,
8. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,

9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
10. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
11. Autorisation d'augmenter le montant des émissions en application des huitième à dixième résolutions de la présente Assemblée et de la onzième résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2025,
12. Délégation à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées,
13. Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux huitième, neuvième, dixième et douzième résolutions de la présente Assemblée,
14. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
15. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option ;
16. Délégation à conférer au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice,
17. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions propres détenues par la société notamment celles rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
18. Mise en harmonie de l'article 32 des statuts s'agissant de la date d'inscription en compte permettant de participer à l'Assemblée Générale,

## **A caractère ordinaire :**

19. Pouvoirs pour les formalités

### **1. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ**

#### **1.1 : Exercice social**

L'exercice social a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et s'est clôturé le 31 décembre 2025. En conséquence, l'exercice social a eu une durée de douze mois.

#### **1.2 : Activité et situation de la société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 (période du 1er janvier au 31 décembre 2025) s'établit à 4,650 M€.

##### **Evolution du résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 à -47 K€ contre -593 K€ en 2024. En tant que holding active, la société facture ses prestations à chaque filiale en vertu des usages.

##### **Evolution du résultat financier**

Le résultat financier est de -2 599 K€ contre 7 550 K€ sur l'exercice précédent.

Les produits financiers (826K€) sont principalement impactés par la cession des titres Qwamplify Nordics (657 K€), et des intérêts de comptes courants et dépôts à terme (169K€).

Les charges financières (3 425 K€) sont principalement affectées par une dépréciation des titres des filiales Bespoke (2 341K€), la valeur nette comptable des titres Qwamplify Nordics cédés (608K€), des intérêts (234 K€), par une provision actions propres pour 127K€ et une provision du compte courant SCALE MEDIA de 115K€.

##### **Evolution du résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de 1 K€ est en hausse de 1 065 K€ par rapport à l'année précédente. En 2024 la cession des titres Q3 (-751 K€), un mali sur actions propres de -215 K€ et une provision du mali technique d'EURATEACH pour 100 K€ avaient conduit à un résultat exceptionnel de - 1 064K€.

##### **Evolution du résultat net**

Le résultat net 2025 présente une perte de 2 415 K€ contre un bénéfice de 6 245 K€ de l'année précédente.

##### **Evolution de l'actif immobilisé**

L'actif immobilisé net s'élève à 32 865 K€, contre 36 109 K€ l'année précédente.

Les principales évolutions au cours de l'exercice sont les suivantes :

- La dépréciation complémentaire des titres Bespoke pour 2 341K€
- La sortie des titres Qwamplify Nordics en lien avec la cession pour 608K€
- La diminution de la valeur nette comptables des actions propres de 236K€
- Dépréciation complémentaire du mali Eurateach pour 100K€
- Un complément de prix 144 K€ (Nouvoduo)

### **Situation de l'endettement et de la trésorerie**

Au 31 décembre 2025, la trésorerie nette de dettes financières s'établit à -6 229 K€, en diminution par rapport à l'exercice précédent à -4 827 K€.

### **Faits marquants de l'exercice 2025**

Au cours d'exercice, la société a procédé au règlement du dernier complément de prix le 17 février 2025 aux deux vendeurs de la filiale NOUVODUO par versement d'actions Qwamplify (titre auto détenus) à titre de dation en paiement. Le nombre total d'actions versées est de 59 326 réparties à part égale entre les 2 vendeurs. Le nombre d'actions versées a été déterminé suivant la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant le 17 février 2025 soit 2.42€.

La société a également cédé l'intégralité des parts qu'elle détenait dans la société Qwamplify Nordics pour un prix de 700 000€ à Eniro Group. La cession est intervenue le 1er juillet 2025.

L'activité programmatique exercée par la société Seekr a fait l'objet d'une fusion par absorption par la société Advertise Me à effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2025.

Les mandats d'administrateurs d' Elise Yoshida et Olivier Cardon arrivant à expiration, quant à eux n'ont pas été renouvelés.

### **1.3 : Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée**

Les limitations imposées par les fournisseurs d'accès internet (FAI, concernant l'envoi d'e-mails continuent de perturber les performances de la filiale Advertise Me (performance) pendant des périodes allant de 1 à plusieurs mois.

Les autres marchés dans lesquels la holding détient des participations sont impactés par les réductions budgétaires des annonceurs en période d'incertitude économique cette année 2025, à l'exception des activités de SEO et d'analytics qui bénéficient des évolutions technologiques apportant un avantage concurrentiel.

### **1.4 : Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

L'année 2025 a été marquée par :

- une décroissance organique significative de l'ensemble des activités du Groupe avec une dégradation de la rentabilité malgré des économies réalisées,
- la cession des filiales Nordiques le 1er juillet 2025 pour 700K€,
- la décision de refondre techniquement la plateforme Shopper et ainsi de déprécier de façon accélérée la plateforme Astéria
- la décision de céder le fonds de commerce Qwamplify Pro basé à Bordeaux (activité de Qwamplify activation). Cette cession a été réalisée après la clôture de l'exercice le 1er janvier 2026.

## **1.5 : Arrêté des comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat**

### **Origine**

- Perte ;	2 414 704€
- Autres Réserves	16 539 615€

### **Affectation**

- Dividendes 0,10€ par titre	568 103 €
- Autres réserves	13 556 808 €

## **1.6 : Présentation des comptes et méthodes d'évaluation**

La société QWAMPLIFY n'a appliqué aucun changement de méthode sur l'exercice 2025 à l'exception du nouveau règlement ANC 2022-06.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan comptable général. Ce texte a notamment introduit une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, supprimé la technique des transferts de charges, modernisé la nomenclature des comptes et les modèles d'états financiers, ainsi que la présentation de certaines informations en annexe.

## **1.7 : Dividendes**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de 10 centimes brut par action par prélèvement sur le poste autres réserves, le portant ainsi à 13 556 808€

Le détachement du coupon interviendra le 7 juillet 2026 et le paiement des dividendes sera effectué le 9 juillet 2026.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 5 681 032 actions composant le capital social au 21 avril 2026, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte Autres réserves serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes, ni de revenus au titre des trois derniers exercices.

## **1.8 : Dépenses et charges non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts**

Le montant global des dépenses et charges non déductibles de l'exercice 2025 visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts s'élève à 5 078 € avec un impôt correspondant s'élevant à 1 269,5 €.

## **1.9 : Prises de participations, prise de contrôle et autres opérations**

Néant

## **1.10 : Cessions de participations**

Au cours de son exercice 2025, la Société a procédé à l'opération de cession suivante :

Cession de l'intégralité des parts qu'elle détenait dans la société Qwamplify Nordics pour un prix de 700 000€ à Eniro Group. La cession est intervenue le 1er juillet 2025.

## **1.11 : Filiales et participations**

### ***QWAMPLIFY ACTIVATION :***

La Société détient 100 % de la société QWAMPLIFY ACTIVATION, Société par Actions Simplifiée spécialisée dans le marketing opérationnel (activation) au capital de 4 089K€, ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 8 569 K€.

### ***SCALE MEDIA :***

La Société détient 100% du capital de la société SCALE MEDIA, Société par Actions Simplifiée spécialisée dans le Conseil en stratégies d'acquisition et de fidélisation dont le capital est de 59 K€, ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 1 2 mois clos au 31 décembre 2025, un chiffre d'affaires de 60K€.

### ***BESPOKE :***

La Société détient 100% du capital de la Société par Actions Simplifiée BESPOKE, agence regroupant les activités de SEA (Search Engine Advertising) certifiée Google, SEO (Search Engine Optimization), Analytics, Influence et Social Media dont le capital est de 10 K€, ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 1 2 mois clos au 31 décembre 2025, un chiffre d'affaires de 6 936K€.

### ***ADVERTISE ME :***

La Société détient 100% du capital de la société ADVERTISE ME, Société par Action Simplifiée spécialisée dans le conseil en stratégie d'acquisition digitale dont le capital est de 6K€ ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 1 2 mois clos au 31 décembre 2025, un chiffre d'affaires de 9 083 K€.

### ***NOUVODUO***

La Société détient 100% des actions de la société NOUVODUO, Société par Actions Simplifiée au capital de 8K€, spécialisée en Social Media et Brand Content, qui a réalisé au cours du dernier exercice de 1 2 mois clos au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 1 658 K€.

## **1.12 : Capital social**

Le capital social de la Société s'élevait au 31 décembre 2025 à 5.681.032€ réparti en 5.681.032 actions de 1€ de valeur nominale, dont 2 536 064 actions au porteur et 3 144 968 actions sous la forme nominative.

Les 5.681.032 actions composant le capital de la société n'ont pas donné droit au versement des dividendes au titre des 3 derniers exercices clos.

Les 5.681.032 actions composant le capital de la société au 31 décembre 2025, hors celles détenues par la Société, donnent droit, dans les bénéfiques et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elles donnent le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

#### **1.13 : Renseignements relatifs à la répartition du capital**

A la connaissance de la Société, les actionnaires possédant au 31 décembre 2025 plus du 20<sup>ème</sup>, du 10<sup>ème</sup>, des 3/20<sup>èmes</sup>, du 5<sup>ème</sup>, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des 18/20<sup>èmes</sup> ou des 19/20<sup>èmes</sup> du capital social ou des droits de vote, sont les suivants :

- CACR Croissance : plus du tiers et moins de la moitié du capital social et plus du tiers et moins de la moitié des droits de vote ;
- EXIMIUM : plus du 20<sup>ème</sup> et moins du 10<sup>ème</sup> du capital social et plus du 20<sup>ème</sup> des droits de vote ;
- GREENSTOCK GIE : plus du 20<sup>ème</sup> et moins du 10<sup>ème</sup> du capital social et moins du 20<sup>ème</sup> des droits de vote ;

#### **1.14 : Actionnariat salarié**

Au cours de l'exercice 2025, 10 salariés sont actionnaires au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce l'actionnariat salarié pour un montant total de 45 497 actions (participations collectives au titre de PEE ou FPCE ou les Actions gratuites ayant fait l'objet d'une attribution définitive et étant détenues au nominatif) soit 0,8% du capital social.

#### **1.15 : Etat des sommes versées à titre de mécénat, dons à des associations de financement électorales et/ou à des partis politiques**

Néant.

#### **1.16 : Augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice**

Néant.

#### **1.17 : Opérations sur titres des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes intervenues sur l'exercice et déclarées à l'AMF**

Le Président de Qwamplify, Cédric Reny et la Société CACR Croissance dont le dirigeant est Cédric Reny ainsi que le Directeur Général de Qwamplify, Jérémy Bréot ont procédé aux achats et ventes suivants au cours de l'exercice :

Achats par CACR CROISSANCE :

Date acquisition / vente	Nom émetteur actions	Prix de l'action en euros	Nombres de titres achetés (volume)	Montant total	Total	Volume agrégé
11/02/2025	Qwamplify	2.5024€	944	2,362.31€	2,362.31€	944
29/10/2025	Qwamplify	1.9296€	1000	1,929.60€	1,929.60€	1000
10/12/2025	Qwamplify	1.5000€	78087	117,130.50€	117,130.50€	78087

Achats par Jérémy Bréot :

Date acquisition / vente	Nom émetteur actions	Prix de l'action en euros	Nombres de titres achetés (volume)	Montant total	Total	Volume agrégé
07/05/2025	Qwamplify	1,9520 €	4030	7 866,56€	7 866,56 €	4030

### 1.18 : Rachat d'actions par la Société de ses propres actions

Rappel des autorisations en cours :

L'Assemblée générale du 11 juin 2025 a adopté une résolution qui autorise le Conseil d'administration pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Bilan de l'exécution du programme :

La société a procédé à un certain nombre d'opérations dans le cadre de son programme de rachat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

*Etat des Opérations au titre du Programme de Rachat d'Actions (hors contrat de liquidité) :*

- Achats d'actions : 135 000 au cours moyen unitaire de 1.9520€
- Ventes d'actions :
  - transfert le 17.02.2025 de 59 326 titres au prix unitaire de 2,423 € au vendeur des actions de la société Nouvoduo à titre de dation en paiement d'un complément de prix numéro 3 portant sur l'acquisition antérieure des actions de la société
  - transfert le 11.09.2025 de 35 494 titres au prix unitaire de 2,536 € en application d'un plan d'Actions Gratuites à l'attention de 9 managers et salariés dans le cadre du plan d'AGA décidé

par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 juin 2024.

- transfert le 11.09.2025 de 10 000 titres au prix unitaire de 2,536 € en application d'un plan d'Actions Gratuites à l'attention de Jérémy Bréot décidé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 juin 2024.
- Au 31 décembre 2025, la Société détenait 520 965 de ses propres titres à la suite de ses opérations de rachats pour la réalisation, effective ou future, des objectifs de son programme. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 31 décembre 2025 de 927 317,7 €.

*Etat des Opérations au titre du contrat de liquidité :*

- N/A

Le nombre de titres de la Société était de 5.681.032 au 31 décembre 2025, de 1 euro de valeur nominale chacune ; en conséquence, la totalité des actions auto détenues représentait 9.17% du capital.

Nouveau programme de rachat d'actions :

La précédente autorisation, délivrée le 11 juin 2025 pour une durée de 18 mois, expire le 10 décembre 2026.

Il est proposé à la prochaine Assemblée générale des actionnaires, devant se réunir le 24 juin 2026, de renouveler cette autorisation de rachat d'actions afin de poursuivre les objectifs prévus au programme.

## **1.19 : Conventions**

### **(a) Conventions réglementées**

Les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice, sont les suivantes :

#### **Nouvelle convention autorisée au cours de l'exercice :**

Un bail commercial signé entre la SASU SVIC et la Société ayant pris effet au 1<sup>er</sup> avril 2025 et ayant mis fin de façon anticipée au bail conclu le 01/04/2020 et modifié par avenant le 01/10/2023.

Les conditions du bail sont les suivantes :

- Surfaces louées : 851.02 m<sup>2</sup>
- Durée : 9 ans
- Loyer annuel : 106 746 Euros HT et hors charges
- Provisions pour charges locatives annuelles : 58 710.10€ HT

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président Directeur Général de la Société et Président de la SASU SVIC.

Le montant du loyer sur l'exercice est 112 425.78 € HT.

Le montant des charges locatives sur l'exercice au titre du bail est le suivant : 60 461.48 € HT.

Les taxes foncières sur l'exercice représentent un montant de 7927,52 € HT.

### **Convention antérieure poursuivies au cours de l'exercice :**

- un bail commercial d'une durée de 12 années dont 9 années incompressibles à effet au 1<sup>er</sup> avril 2020 entre la SASU SVIC et la Société pour une surface occupée de 2 229,80 m<sup>2</sup> un loyer annuel de 107 702 € augmenté d'une provision pour charges locatives de 68 785 € HT et modifié par avenant à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023 afin d'ajouter les surfaces prises à bail de 63.05 m<sup>2</sup> à compter de cette date et le montant des loyers et charges afférentes, toutes les autres conditions du bail restant inchangées.  
Ledit bail a pris fin de façon anticipée le 31 mars 2025 par accord entre les parties.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

### **(b) Conventions courantes conclues à des conditions normales**

#### **Conventions conclues au cours du dernier exercice clos :**

- Signature d'une convention de trésorerie du 16 décembre 2024 entre la Société et les filiales Qwamplify Activation, Scale Media, Bespoke, Seekr, Advertise Me et Nouvoduo, annulant et remplaçant les précédents contrats signés pour le même objet et avec prise d'effet au 01.01.2025. Taux d'intérêt annuel appliqué : calculé sur l'EURIBOR 3 MOIS + 0.7%.

La personne intéressée est Monsieur Jérémy BREOT qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente des filiales.

- Signature le 26 septembre 2024 d'un avenant à la convention d'intégration fiscale du 14 décembre 2017 entre la Société et les filiales Qwamplify Activation, Scale Media, Bespoke, Seekr et Advertise Me afin d'ajouter au périmètre d'intégration la filiale Nouvoduo, permettant à ladite filiale, de devenir membre du groupe de la société Mère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et à la société mère d'enregistrer directement dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt comptabilisé par la filiale intégrée. Il est précisé que les filiales Statum, Highten, G5K France, Meet Your Data, Kamden Media, Eurateach, partie aux précédents avenants ayant été radiées par suite de dissolution sans liquidation, ne sont plus partie à la convention à compter de leur liquidation.

La personne intéressée est Monsieur Jérémy BREOT qui est à la fois :

- Directeur Général de la Société
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Qwamplify Activation
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Bespoke
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Scale Media
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Seekr
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Nouvoduo
- 
- Signature d'un bail de sous location conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2023 entre Qwamplify et ses filiales, intégrant les filiales rejoignant les locaux de Levallois-Perret. La répartition des loyers entre les filiales est comme suit :  
QWAMPLIFY ACTIVATION : 16% soit 146.352 m<sup>2</sup>  
BESPOKE : 53% soit 484.791 304 m<sup>2</sup>  
NOUOVODUO : 23% soit 210.381 m<sup>2</sup>

- Signature d'une convention de mise à disposition entre Qwamplify le 1<sup>er</sup> octobre 2023, et les sociétés Scale Media et Seekr afin de domicilier à titre gracieux leur siège dans les locaux loués par la Société au 9 place Marie-Jeanne Bassot, 92 300 Levallois-Perret, annulant et remplaçant la précédente convention ayant le même objet.

La personne intéressée est Monsieur Jérémy Bréot qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Seekr et Scale Media

- Signature d'un bail de sous location entre la société Qwamplify et ses filiales Qwamplify Activation, et Seekr pour les locaux de Rousset signé le 1<sup>er</sup> avril 2025 pour la durée du bail principal signé entre SVIC et QWAMPLIFY à la même date pour un loyer de :
  - \*62 791€ € HT HC et un montant de provision pour charge annuel de 34 535.1 € HT pour Qwamplify Activation
  - \*9 295 € HT HC et un montant de provision pour charge annuel de 5 112.3 € HT pour Seekr

La personne intéressée est Monsieur Jérémy Bréot qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Qwamplify activation et Seekr.

- Signature d'un avenant au bail de sous location du 1er avril 2025 entre la société Qwamplify et ses filiales Qwamplify Activation, Seekr et Bespoke pour les locaux de Rousset signé le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour la durée du bail principal signé entre SVIC et QWAMPLIFY à la même date pour un loyer de :
  - \*73 036€ € HT HC et un montant de provision pour charge annuel de 40 170 € HT pour Qwamplify Activation
  - \*3213 € HT HC et un montant de provision pour charge annuel de 1767 € HT pour Seekr
  - \*4814.25 € HT HC et un montant de provision pour charge annuel de 2648 € HT pour Bespoke

La personne intéressée est Monsieur Jérémy Bréot qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Qwamplify Activation, Seekr et Bespoke.

- Signature le 1er juillet 2025 d'un avenant au bail de sous location conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2023 entre Qwamplify et ses filiales, modifiant la répartition des loyers entre les filiales est comme suit :
  - \*QWAMPLIFY ACTIVATION : 18.37% soit 153 m<sup>2</sup>
  - \*BESPOKE : 48.3% soit 402.5 m<sup>2</sup>
  - \*NOUOVODUO : 28.31% soit 198.5 m<sup>2</sup>
  - \*SEEKR : 3.4% soit 28.4 m<sup>2</sup>

La personne intéressée est Monsieur Jérémy Bréot qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de de Qwamplify Activation, Seekr, Bespoke et Nouvoduo.

### **Conventions courantes ou passées avec des sociétés affiliées conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice clos**

- Convention de trésorerie du 16 décembre 2024 entre la Société et les filiales Qwamplify Activation, Scale Media, Bespoke, Seekr, Advertise Me et Nouvoduo, annulant et remplaçant les précédentes

conventions signées pour le même objet et avec prise d'effet au 01.01.2025. Taux d'intérêt annuel appliqué : calculé sur l'EURIBOR 3 MOIS + 0.7%.

La personne intéressée est Monsieur Jérémy BREOT qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente des filiales.

- Convention d'intégration fiscale du 14 décembre 2017 entre la Société et les filiales Qwamplify Activation, Scale Media, Bespoke, Seekr, Advertise Me et Nouvoduo  
La personne intéressée est Monsieur Jérémy BREOT qui est à la fois :
  - Directeur Général de la Société
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Qwamplify Activation
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Bespoke
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Scale Media
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Seekr
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Advertise Me
  - Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Nouvoduo
  
- Bail de sous location conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2023 entre Qwamplify et ses filiales, intégrant les filiales rejoignant les locaux de Levallois-Perret. La répartition des loyers entre les filiales est comme suit :  
QWAMPLIFY ACTIVATION : 16% soit 146.352 m<sup>2</sup>  
BESPOKE : 53% soit 484.791 304 m<sup>2</sup>  
NOUOVODUO : 23% soit 210.381 m<sup>2</sup>
  
- Convention de mise à disposition entre Qwamplify le 1<sup>er</sup> octobre 2023, et les sociétés Scale Media et Seekr afin de domicilier à titre gracieux leur siège dans les locaux loués par la Société au 9 place Marie-Jeanne Bassot, 92 300 Levallois-Perret, annulant et remplaçant la précédente convention ayant le même objet.

La personne intéressée est Monsieur Jérémy Bréot qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Seekr et Scale Media

- Convention de prestations de services conclue le 1<sup>er</sup> octobre 2017 puis modifiée par voie d'avenants successifs intégrant chacune des filiales rejoignant le groupe Qwamplify.

La personne intéressée est Monsieur Jérémy Bréot qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente des filiales

- Avenant au bail de sous location du 1<sup>er</sup> avril 2020 entre la société Qwamplify et sa filiale Qwamplify Activation pour les locaux de Rousset a été signé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant le loyer de 82 118.04 € HT HC à 79 519 € HT HC et le montant de provision pour charge annuel de 59 192.04 € HT à 58 218 € HT.

La personne intéressée est Monsieur Jérémy Bréot qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Qwamplify Activation

- Bail de sous location entre la société Qwamplify et sa filiale Scale Media pour les locaux de Rousset signé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée de 9 années, un loyer de 2021 € HT HC et un montant de provision pour charge annuel de 757 € HT.

La personne intéressée est Monsieur Jérémy Bréot qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Scale Media

- Bail de sous location entre la société Qwamplify et sa filiale Seekr pour les locaux de Rousset a été signé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée de 9 années, un loyer de 518 € HT HC et un montant de provision pour charge annuel de 217 € HT.

La personne intéressée est Monsieur Jérémy Bréot qui est à la fois Directeur Général de la Société et Représentant légal de QWAMPLIFY, elle-même présidente de Seekr

**c) Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, (i) entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et (ii) une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)**

Néant.

**1.20: Activités en matière de recherche et de développement**

Il n'y a pas eu de frais de recherche et développement comptabilisés au titre de l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2025 et aucun montant n'a été inscrit au CIR sur cet exercice.

**1.21 : Délais de paiement**

En application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date du 31 décembre 2025, du solde des dettes fournisseurs et des créances clients par date d'échéance et avec un comparatif avec l'exercice précédent.

***Dettes et créances fournisseurs***

Au 31 décembre 2025, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartit comme suit :

- 331 404.34 € échues
- 286 259.66€ non échues

**DETTES FOURNISSEURS**

€	31/12/2025	Nbres Factures
<b>Nechues</b>	<b>286 259,66</b>	<b>66</b>
<b>Echus</b>	<b>331 401,34</b>	<b>125</b>
<30j	243 244,85	26
>30j & <60j	82 684,28	16
>60j & <90j	-2 222,23	4
>90j	7 694,44	79
<b>Total général</b>	<b>617 661,00</b>	<b>191</b>
Contrôle	0,00	0
Echus	0,00	0

Au 31 décembre 2024, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartissait comme suit :

- 150 191 € échues
- 424 686 € non échues

<b>Dettes et créances Fournisseurs</b>		
31/12/2024	Montant €	Nombre de factures
<b>Non échues</b>	- 424 686	26
<b>Echues</b>	- 150 191	79
>0j & <30j	- 74 888	26
>30j & <60j	- 37 188	12
>60j & <90j	- 13 193	2
>90j	- 24 922	41
<b>Total général</b>	- 574 878	105

### **Dettes et créances clients**

Au 31 décembre 2025, l'échéancier des créances clients se répartit comme suit :

- 165 501.21 € échues
- 925 614.99 € non échues

### **DETTES CLIENTS**

€	31/12/2025	Nbres Factures
<b>Nechues</b>	925 614,99	26
<b>Echus</b>	165 501,21	66
<30j	37 918,39	2
>30j & <60j	7 644,88	5
>60j & <90j	0,00	0
>90j	119 937,94	59
<b>Total général</b>	<b>1 091 116,20</b>	<b>92</b>
Contrôle	0,00	0
Echus	0,00	0

Au 31 décembre 2024, l'échéancier des créances clients se répartissait comme suit :

- 196 163 € échues
- 3 273 978 € non échues

### **Dettes et créances Clients**

31/12/2024	Montant €	Nombre de factures
<b>Non échues</b>	<b>3 273 978</b>	<b>39</b>
<b>Echues</b>	<b>196 163</b>	<b>74</b>
>0j & <30j	50 489	5
>30j & <60j	6 120	3
>60j & <90j	23 636	4
>90j	74 125	48
<b>Total général</b>	<b>3 470 141</b>	<b>113</b>

## **1.22 : Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux**

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux sont prévues dans les statuts de la Société et sont conformes à la loi.

## **1.23 : Aliénations intervenues pour régulariser les participations croisées**

Néant.

## **1.24 : Point sur les actions gratuites**

### **1. Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025**

Il a été procédé au versement de 35 494 comme suit :

- QWAMPLIFY SA : 5 bénéficiaires salariés
- BESPOKE SAS : 1 bénéficiaire salarié
- QWAMPLIFY ACTIVATION : 1 bénéficiaire salariée
- ADVERTISE ME : 2 bénéficiaires salariés

Il a été procédé au versement de 10 000 actions comme suit :

QWAMPLIFY SA : 1 bénéficiaire mandataire

### **2. Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025**

- 7500 actions gratuites au profit d'une salariée de la société Scale Media

### **3. Attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :**

- 4 030 actions gratuites au profit d'un mandataire de la société Qwamplify.

### **4. Conservation des titres attribués gratuitement aux dirigeants**

Par ailleurs il est rappelé que le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, devant étendre la durée de conservation des titres attribués gratuitement aux dirigeants (Président du Conseil d'administration, Directeur Général, Directeurs généraux délégués, membres du Directoire ou gérants) jusqu'à la cessation de leurs fonctions, en fixant la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, a décidé lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 que les Directeurs Généraux bénéficiaires étaient tenus de conserver 10 % des actions qui leur ont été attribuées définitivement jusqu'à cessation de leurs fonctions.

## 2 CROISSANCE EXTERNE

Voir 1.9

## 3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 3.1 : Administrateurs et Président du Conseil d'Administration

Il est rappelé que l'assemblée générale des actionnaires mixte du 25 mars 2016 a modifié la durée du mandat des administrateurs, réduisant la durée de leur mandat à quatre années (article 15.2 des statuts).

En outre, il a été décidé que, par exception et pour permettre un renouvellement échelonné du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires pourra nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée réduite à une, deux ou trois années (article 15.2 des statuts).

L'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mars 2019 a décidé de :

- renouveler le mandat de Monsieur Cédric Reny en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- ratifier la nomination provisoire de Madame Julie Coulon en qualité d'administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- renouveler Madame Julie COULON en qualité d'administrateur pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- nommer Monsieur Vincent BAZI en qualité d'administrateur en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Vincent BAZI a démissionné de ses fonctions d'administrateur à effet au 4 décembre 2019.

Par la suite, le Conseil d'administration du 28 mars 2019 a :

- constaté la démission de Monsieur Julien Braun de son mandat d'administrateur au 31 mars 2019 ;
- décidé de modifier les modalités d'exercice de la direction générale en dissociant les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Direction Générale ;
- décidé de renouveler Monsieur Cédric RENY, en qualité de Président du Conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur ;
- décidé de nommer Julien Braun en qualité de Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée de mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2023.

Madame Julie COULON a démissionné de ses fonctions d'administrateur à effet au 28 janvier 2020.

Par la suite, l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mars 2020 a :

- décidé de renouveler Madame Laurence HOUEVILLE, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- ratifié la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Olivier CARDON en remplacement de Monsieur Vincent BAZI, démissionnaire, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 décembre 2019 à effet au 15 janvier 2020 ;

En conséquence, Monsieur Olivier CARDON a exercé ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;

- décidé de nommer Madame Maud MIELVAQUE THEVENOT en qualité d'administrateur en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- décidé de nommer Madame Flore FAUCONNIER en qualité d'administrateur en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, le Conseil d'administration du 15 juillet 2020 a procédé à la révocation du Directeur général Julien Braun et a modifié les modalités d'exercice de la direction générale en les confiant au Président du Conseil d'administration.

En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé que la Direction Générale de la Société serait assurée par le Président du Conseil d'Administration, soit Cédric Reny à compter du 25 juillet 2020.

Madame Maud MIELVAQUE THEVENOT a démissionné de ses fonctions d'administrateur à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Par la suite, l'assemblée générale du 25 mars 2021 a :

- décidé de nommer Madame Elise YOSHIDA en qualité d'administrateur en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- décidé de renouveler Monsieur Olivier CARDON en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;

L'assemblée générale du 24 mars 2022 a décidé de renouveler Madame Flore FAUCONNIER, en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale du 23 mars 2023 a décidé de renouveler Monsieur Cédric RENY en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale du 29 mars 2024 a décidé de :

- renouveler Madame Laurence Houdeville en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- nommer M. Vincent Rouaix en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration du 13 août 2024 a décidé de :

- Confirmer Monsieur Cédric RENY dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration et constater sa démission de son mandat de Directeur Général à effet au 31 août 2024 au soir. A ce titre, en sus des missions prévues par la réglementation applicable et sans préjudice des pouvoirs du Directeur général, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de confier les missions suivantes à son Président : gestion des relations Bourse/investisseurs, assistance de la Direction Général dans la gestion de la communication financière, représentation du Groupe lors des événements institutionnels et participation au renforcement de la notoriété du groupe auprès des acteurs du marché.

- Constaté de la démission de Jérémie Bréot de son poste de salarié et de le nommer en tant que Directeur Général de la société à compter du 1er septembre 2024 pour, conformément aux statuts, une durée de mandat qui ne peut excéder celle du mandat du Président, allant donc jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui se tiendra au cours de l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. A ce titre, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de limiter les pouvoirs du Directeur Général. Ainsi, la validation des opérations stratégiques de développement et de structuration du Groupe de type opérations de fusions, absorptions, transmissions universelles de patrimoine, apports partiels d'actifs, augmentations/réductions de capital, procédures collectives, cessions, acquisitions, la validation des recrutements concernant les postes clés au sein des différentes entités juridiques du Groupe dont le salaire brut annuel est supérieur à 100 000€, la définition de la politique RSE du Groupe, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale du 11 juin 2025 a décidé du :

- Non remplacement et non renouvellement en qualité d'administrateur de Monsieur Olivier CARDON
- Non remplacement et non renouvellement en qualité d'administrateur de Madame Elise YOSHIDA

### 3.2 : Liste des mandats

Liste des mandats exercés par les mandataires de la Société :

Noms	Première nomination	Échéance du mandat	Mandats et fonctions exercées dans QWAMPLIFY	Mandats et fonctions exercées en dehors de QWAMPLIFY
Jérémy BREOT	01/09/2024	2 avril 2026	Directeur Général*	Néant
Cédric RENY	12/02/2010	AGO à tenir en 2027 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Président du CA Directeur Général depuis le 3 avril 2026*	- Président de la SASU SVIC - Président de la SASU CACR Croissance - Président de PISV
Laurence HOUEVILLE	29/03/2018	AGO à tenir en 2028 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administratrice indépendante	Chef de mission de transformation numérique de la DGCL, Ministère de l'Intérieur
Flore FAUCONNIER	26/03/2020	AGO à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administratrice indépendante	Senior Manager chez Thinkmarket

<b>Vincent ROUAIX</b>	21/03/2024	AGO à tenir en 2028 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur indépendant	Administrateur de Jiliti Gérant d'Auteuil Conseil EURL Président Directeur Général de Bariacum
-----------------------	------------	---	----------------------------	--

\*Il est précisé qu'il a été procédé à la révocation du Directeur Général Jérémy Bréot avec prise d'effet le 2 avril 2026 au soir. En conséquence, le conseil d'administration a décidé de réunir les fonctions de président du conseil et de directeur général à compter du 3 avril 2026 et de confier à Monsieur Cédric Rény jusqu'alors président du conseil également celle de directeur général. Monsieur Cédric Rény est ainsi président directeur général depuis le 3 avril 2026.

### **3.3 : État des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital**

Nous vous renvoyons au tableau de synthèse en annexe pour ce qui concerne les délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos.

## **4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **4.1 : Les Commissaires aux Comptes**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale du 11 juin 2026 a renouvelé SACOR AUDIT SAS aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2031 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

La société n'étant pas soumise à l'obligation d'avoir deux commissaires aux comptes titulaires, l'Assemblée générale mixte du 22 mars 2022 n'a pas procédé au renouvellement, ni au remplacement, du cabinet Deloitte et associés aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire ni du cabinet BEAS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

### **4.2 : Rapports : le Commissaire aux Comptes, préalablement à vos délibérations, vous présenteront leurs rapports, notamment :**

- Le rapport concernant l'autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions propres détenues par la société rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce
- Le rapport sur les délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription couvrant les délégations suivantes :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, par offre au public.
  - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier
  - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
  - Délégation à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des titres de créance au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées,
  
  - Délégation à donner au Conseil d'Administration pour limiter les plafonds globaux des plafonds des délégations prévues aux huitième, neuvième, dixième et douzième résolutions de la présente Assemblée,
  
  - Autorisation du conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions en application des huitième à dixième résolutions de la présente Assemblée et de la onzième résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2025,
    - Le rapport concernant la délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
  
    - Le rapport concernant l'autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option
  
    - Le rapport concernant la délégation à conférer au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice,
-

## **5. REPRÉSENTATION DU PERSONNEL**

Le Comité Social et Économique de la Société a été élu le 19 novembre 2024 pour une durée de quatre années.

## **6. PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **6.1 : Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice**

La Société a absorbé par Transmission Universelle de Patrimoine sa filiale détenue à 100% Scale Media entraînant la dissolution sans liquidation de dette dernière au profit de son associé unique le 09 février 2026.

Il a été procédé à la révocation du Directeur Général Jérémy Bréot avec prise d'effet le 2 avril 2026 au soir. En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé que la Direction Générale serait assurée par Cédric Reny, cumulant ainsi les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société à compter du 3 avril 2026.

### **6.2 : Evolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir**

Le contexte économique en France reste difficile avec des tensions sur la consommation, la crise du retail et le risque d'inflation impactant les budgets de communication. Le marketing digital reste cependant une activité dynamique et affiche des croissances dans les différentes prévisions des spécialistes du secteur. Nous allons accélérer nos investissements technologiques en particulier avec l'IA afin d'améliorer notre productivité au sein de Qwamplify Activation et l'agence Bespoke. Si l'activité de régie email devrait continuer à décroître, les pôles Data et SEO/GEO devraient être plus dynamiques. Le renforcement de l'équipe commerciale au second semestre 2025 devrait apporter de la croissance au 2nd semestre 2026.

## **7. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Cf Annexe

## **8. ACTIVITÉ DU GROUPE**

Un rapport sur l'activité du groupe sera présenté par ailleurs.

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)**  
**DU 24 JUIN 2026**

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

✓

**QWAMPLIFY****Société Anonyme****Au capital de 5 681 032 Euros****Siège social : 9 Place Marie-Jeanne Bassot****92300 LEVALLOIS-PERRET****N°500 517 776 RCS NANTERRE****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES****TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

EN EURO	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
- Capital social	5 649 346	5 681 032	5 681 032	5 681 032	5 681 032
- Nombre d'actions émises	5 649 346	5 681 032	5 681 032	5 681 032	5 681 032
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
- Chiffre d'affaires HT	1 928 714	2 062 126	2 597 599	5 359 765	4 650 496
- Résultat avant impôts, participations, amortissements et provisions	4 453 274	-331 726	5 049 972	-1 263 587	40 404
- Impôts sur les Résultats	-92 772	-292 728	-162 578	-352 521	-230 247
- Participation des salariés	0	0	0		
- Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	4 099 562	-1 789 553	-5 017 837	6 244 959	-2 414 704
- Montant des Résultats distribués	0	0	0	0	0
<b>Résultat par actions (en €)</b>					
- Résultat après impôts et participation, mais avant amortissement et provisions	0,80	-0,01	0,92	-0,16	0,05
- Bénéfice après impôts, participations et provisions	0,73	-0,32	-0,88	1,10	-0,43
- Dividendes versés à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Personnel</b>					
- Nombre de salariés	12	17	21	30	22
- Montant de la masse salariale brute	944 410	1 065 744	1 217 829	1 928 294	1 431 607
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	297 829	298 346	464 601	732 468	521 750
*(1) proposition soumise à l'AG					

**Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital et de leur utilisation au cours de l'exercice**

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2025 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée Générale	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2025
Délégation pour augmenter le capital par <b>incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes</b>	21/03/2024  (10 <sup>ème</sup> résolution)	20/05/2026  (26 mois)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000€  Plafond indépendant	Néant
Délégation pour procéder à des émissions avec <b>maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)</b>	11/06/2025  (11 <sup>ème</sup> résolution)	10/08/2027  (26 mois)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 €  Montant nominal maximum des titres de créances : 10 000 000 €  Plafonds indépendants	Néant
Délégation pour procéder à des émissions <b>sans DPS par offre au public</b>	21/03/2024  (11 <sup>ème</sup> résolution)	20/05/2026  (26 mois)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000€ *  Montant nominal maximum des titres de créances : 10 000 000 € **	Néant
Délégation pour procéder à des émissions <b>sans DPS par placement privé</b>	21/03/2024  (12 <sup>ème</sup> résolution)	20/05/2026  (26 mois)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 000 000€ *, dans la limite de 20% du capital par an  Montant nominal maximum des titres de créances : 10 000 000 € **	Néant

Délégation pour procéder à des émissions <b>sans DPS au profit de catégories de personnes</b> répondant à des caractéristiques déterminées	11/06/2025 (12 <sup>ème</sup> résolution)	10/12/2026 (18 mois)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 € *  Montant nominal maximum des titres de créances : 10 000 000 € **	Néant
Délégation pour procéder à des émissions <b>sans DPS</b> au profit d'une ou plusieurs <b>personnes nommément désignées</b>	11/06/2025 (12 <sup>ème</sup> résolution)	10/12/2026 (18 mois)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 € *  Montant nominal maximum des titres de créances : 10 000 000 € **	Néant
Délégation pour augmenter le capital sans DPS au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ( <b>PEE</b> )	11/06/2025 (15 <sup>ème</sup> résolution)	10/08/2027 (26 mois)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5% du capital lors de la décision d'émission  Plafond indépendant	Néant
Délégation en vue d'émettre des <b>BSA, BSAANE, BSAAR</b> (sans DPS)	11/06/2025 (16 <sup>ème</sup> résolution)	10/12/2026 (18 mois)	Montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit : 1 000 000 €  Plafond indépendant	Néant
Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)- <b>AGA</b>	26/09/2024 (5 <sup>ème</sup> résolution)	25/11/2027 (38 mois)	Nombre total d'actions pouvant être attribuées : 20% du capital au jour de l'attribution  Plafond indépendant	4030
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du	23/03/2023 (13 <sup>ème</sup> résolution)	22/05/2026 (38 mois)	Nombre total des options pouvant être octroyées ne peut donner droit à souscrire ou à acheter un	Néant

personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)- <b>SO /Stock-options</b>			nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social existant au jour de la décision d'octroi	
--	--	--	---	--

\* Ce montant s'impute sur le plafond global prévu par la 15<sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 21/03/2024 en matière d'augmentation de capital de 3 000 000 euros

\*\* Ce montant s'impute sur le plafond global prévu par la 15<sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 21/03/2024 en matière de titres de créance de 10 000 000 euros